

2024-21



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 7 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents :

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT
Roger DALLEVET à Philippe LANGANNE
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Yves GUILLOTTE à Christiane MICHEL
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

Excusé : Christian BOCQUET

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

N° 2024-21 : Demande d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10

Dans le cadre de sa compétence Aménagement de l'espace, la CCFU gère la signalisation des itinéraires pédestres et de randonnée sur l'ensemble du territoire. Elle dispose à ce titre d'un schéma directeur de randonnées qui compte 90 kms de sentiers classés en différentes catégories (SID2 et SIL).

Un programme d'entretien des sentiers est établi en interne et en lien avec les associations locales de randonneurs : Chemins Faisant, L'Amicale de Lovagny Nonglard et la Randallaz. Dans le cadre de sa politique Randonnée, le Département de la Haute-Savoie propose une aide financière annuelle pour l'entretien des sentiers classés en SID2 à hauteur de 67 € par kilomètre.

Le territoire compte 46,2 km de sentiers classés en SID2 qui peuvent ainsi faire l'objet d'une subvention du Département pour leur entretien.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'**autoriser** le Président à solliciter le Département de la Haute-Savoie pour obtenir l'aide à l'entretien des sentiers de randonnée de 67€ par kilomètre pour les Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Dominique BOUVET**



A blue ink signature of Dominique Bouvet.